

INFORMATIONS NOTARIALES

Formulaire III

Vos réf. : 6157 / AV.

Nos réf. : 1.777.81-2024-177.

Maître,

En réponse à votre demande de renseignements réceptionnée en date du 18/06/2024 relative à un bien sis Rue Emile Royer, 45+ à 7972 Quevaucamps, cadastré 4e division, BELOEIL 4 DIV/QUEVAUCAMPS/, Sion B n°312V51

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées à l'article D.IV.99 du Code du Développement Territorial :

Le bien se situe en zone d'habitat (4B0312/00V051) du Plan de secteur de Tournai-Leuze-Péruwelz;

- Considérant que la demande se rapporte à un bien situé dans le périmètre du PASH Escaut-Lys qui reprend celui-ci en zone d'assainissement collectif dont le régime fut rendu applicable par A.G.W. du 10/11/2005 ;
- dans le périmètre du Parc Naturel des plaines de l'Escaut ;
- n'est pas repris dans le périmètre du territoire communal pour lequel s'applique le règlement général sur les bâtisses relatif aux zones protégées en matière d'urbanisme (Guide régional d'urbanisme) ;
- est repris dans le périmètre d'un plan communal d'aménagement (schéma d'orientation local) n° 51008-PCA-0004-02 approuvé par AR du 14/11/1974 ;
- n'est pas situé dans le périmètre d'un lotissement ;
- n'est pas classé ou en voie de l'être ;
- n'est pas inscrit dans un périmètre vulnérable visé à l'article D.IV.57, 2°, 3° ;
- n'est pas repris dans le périmètre d'une zone de contraintes karstiques ;
- n'est pas frappé d'un arrêté d'insalubrité ou de démolition ;
- n'est pas situé dans un des périmètres de site à réaménager ;
- n'est pas situé dans un des périmètres de remembrement urbain ;
- n'est pas situé dans un périmètre de revitalisation urbaine ;
- n'est pas situé dans un périmètre de rénovation urbaine ;
- n'est pas repris dans le plan relatif à l'habitat permanent ;
- n'est pas repris sur la carte archéologique (CoPat) ;
- n'est pas repris dans la banque de données de l'état des sols (BDES) ;
- est doté d'un accès à une voirie suffisamment équipée en eau, électricité, égouttage, pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante, compte tenu de la situation des lieux ;
- n'est pas situé dans le périmètre d'un site Natura 2000 visé par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature ;
- n'est pas situé dans une zone d'aléas d'inondations ;
- n'est pas situé le long d'une voirie gérée par la Région Wallonne ;
- Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisme délivré après le 1^{er} janvier 1977 ;
- Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme datant de moins de deux ans ;
- Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'environnement ;
- Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucune déclaration d'environnement (dans le cas de la vente du bien, il y a lieu de faire acter par le Collège communal la cession de l'activité – le formulaire peut être obtenu sur simple demande) ;
- Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucune déclaration d'urbanisme ;
- Le bien n'est pas situé dans une zone de prise d'eau, de prévention ou de surveillance de la société SWDE ;
- Le bien n'est pas traversé, longé par un cours d'eau repris à l'atlas des cours d'eau ;

Vos réf. : 6157 / AV.

Nos réf. : 1.777.81-2024-177.

- le bien ne comporte ni arbre ni haie remarquable " (Arbres et haies remarquables (AHREM) ;
- le bien n'est pas repris à l'inventaire du Patrimoine immobilier culturel.

Remarques

- Le bien pourrait être grevé d'emprise en sous-sol ou de servitude de ce type, il y a lieu de s'adresser aux sociétés gestionnaires (SWDE, ORES, ELIA, etc...).

A Beloeil, le 20/06/2024

Par le Collège,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

S. DRAMAIX

L. VANSAINGELE

Observation : Les informations et prescriptions contenues dans le présent document restent valables pour autant que la situation de droit ou de fait du bien en cause ne soit pas modifiée.

**Service Urbanisme et Aménagement du
Territoire**

Place de Quevaucamps – 1^{er} étage

7972 QUEVAUCAMPS

☎ : 069/59.04.14-15 et 18

📠 : 069/59.04.19

N/REF. : 1.777.81-2024-177

Vos réf. : 6157 / AV

REQUISITOIRE AU PERCEPTEUR DES POSTES POUR
L'ENVOI D'UN PLI RECOMMANDE

AVEC ACCUSE DE RECEPTION

Le soussigné Directeur général de Beloeil requiert Monsieur le Percepteur des Postes à Beloeil de soumettre aux formalités de la recommandation d'office et d'expédier par le prochain courrier le pli suivant :

**Notaires Associés Paul-Etienne et Pierre-Olivier Culot
Rue des Viviers au Bois , 137
7970 BELOEIL**

Cet envoi ne contient ni valeur au porteur ni autres objets précieux.

A BELOEIL, le

L'Agent traitant,

Didier Bralion.